



TRANSACTION TARIFS DES PRESTATIONS

Orpi Creusot Schneider

- **VENTES IMMOBILIERES :**
Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 5% + 3 000 € TTC.
Une majoration de 750 € TTC sera appliquée sur la vente de lots de copropriété.
Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.
- **VENTE EN VIAGER OCCUPÉ :**
15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.
- **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :**
Honoraires à la charge du cessionnaire.
De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT soit 8,34% TTC, au-delà, 7% HT soit 8,34% TTC sur la part inférieure ou égale à 300 000 € et 3% HT soit 3,60% TTC sur la part supérieure à 300 000 €. Facturation minimale 5000 € HT, soit 6000 € TTC.
- **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :**
Honoraires à la charge intégrale à la fois du bailleur et du locataire : un mois de loyer HC à la charge du bailleur et un mois de loyer HC à la charge du locataire. Ces honoraires sont plafonnés à 15 euros TTC du m² en zone très tendue, 13 euros TTC du m² en zone tendue et 11 euros TTC du m² partout ailleurs.
Cela comprend les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée. Les honoraires d'état des lieux d'entrée, inclus, sont de 3 euros TTC/m² et sont déduits en cas de réalisation par un tiers.
- **LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL :**
Nos honoraires sont fixés à 15% HT soit 18% TTC du loyer annuel payable lors de l'entrée dans les lieux, à charge partagée entre le preneur et le bailleur.
- **MANDAT D'ACHETER ET/OU DE RECHERCHE :**
Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente : 5 % + 3 000 € TTC. Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC, compris dans les honoraires.
- **MANDAT DE NEGOCIATION :**
Négociation d'un prix de vente ou de locations professionnelles ou commerciales, pour le compte de l'acquéreur ou du locataire : 3% TTC du prix de vente ou du loyer affiché, à la charge du demandeur, limité à 50 % TTC de la baisse de prix obtenue.
- **AVIS DE VALEUR ECRIT :**
180 € TTC à la charge du demandeur.
- **CONSULTATIONS DETACHEES DES MANDATS CONFIES :**
120 € TTC de l'heure.

Les pourcentages s'entendent sur le prix de vente initial de mise en vente ou en location
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION SUR SIMPLE DEMANDE

Tarifs en vigueur au 1er septembre 2024 (taux de T.V.A. : 20 %)



Gestion Locative

Tarifs des prestations

Orpi Creusot Schneider

Tarifs en vigueur au 1er septembre 2024 (taux de T.V.A. : 20 %)

GESTION COURANTE	HT	TTC	PART PROPRIETAIRE	PART LOCATAIRE
Taux d'honoraire de base en pourcentage des sommes encaissées	8,00%	9,60%	x	
Reprise de gestion en cours de bail	200,00 €	240,00 €	x	
LOCATION (baux soumis à la loi du 6 juillet 89)				
Visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée		x	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 €/m ² pour les zones très tendues, 13 €/m ² pour les zones tendues et 11 €/m ² pour le reste du territoire (dont 3 €/m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 €/m ² pour les zones très tendues, 13 €/m ² pour les zones tendues et 11 €/m ² pour le reste du territoire (dont 3 €/m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)
Entremise, publicité, négociation et étude de solvabilité	offert		x	
ETATS DES LIEUX (baux soumis à la loi du 6 juillet 89)				
Etats des lieux entrants/sortants (compris dans les frais de location)		x	3 €/m ²	3 €/m ²
Rendez-vous d'état des lieux non respectés	60,00 €	72,00 €		x
RENOUVELLEMENT / AVENANT (baux soumis à la loi du 6 juillet 89)				
Renouvellement de bail en cas de réévaluation de loyer	200,00 €	240,00 €	x	
Avenant modificatif au bail	120,00 €	144,00 €		A la charge du demandeur
LOCATION (baux non soumis à la loi du 6 juillet 89)				
Garage, parkings, box		x	72,00 €	86,40 €
Locaux industriels, commerciaux et professionnels	x		7,5 % du quittancement annuel	7,5 % du quittancement annuel
ETATS DES LIEUX (baux non soumis à la loi du 6 juillet 89)				
Etats des lieux entrants/sortants (compris dans les frais de location)	x		2 €/m ²	2 €/m ²
RENOUVELLEMENT / AVENANT (baux non soumis à la loi du 6 juillet 89)				
Renouvellement de bail	x		3,5% du quittancement annuel	3,5% du quittancement annuel
Avenant modificatif au bail	200,00 €	240,00 €		A la charge du demandeur
SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES TRAVAUX				
Sans maître d'oeuvre ni architecte				
Montant des travaux > 750,00 0€ HT pris sur la facture totale HT	5,00%	6,00%	x	
Avec maître d'oeuvre ou architecte				
Montant des travaux > 750,00 0€ HT pris sur la facture totale HT	2,00%	2,40%	x	
Rendez-vous avec les fournisseurs (Electricité, Gaz, Eau...)	60,00 €/h	72,00 €/h		A la charge du demandeur
Constitution Dossiers ANAH	75,00 €/h	90,00 €/h	x	
GESTION DES SINISTRES/LITIGES				
Suivi et déclaration (dégâts des eaux, incendie...) et rendez-vous expertise	75,00 €/h	90,00 €/h		Selon l'origine
GESTION DES IMPAYÉS				
Lettre de rappel relance simple	12,50 €	15,00 €		x
Lettre de rappel recommandé	20,83 €	25,00 €		x
Transmission du dossier à l'Huissier de Justice	50,00 €	60,00 €	x	
Transmission du dossier à l'Avocat	75,00 €	90,00 €	x	
Constitution et suivi de dossier contentieux (renvoi, appel,...)	75,00 €/h	90,00 €/h	x	
Reprise de gestion en cours de bail avec contentieux	150,00 €/h	180,00 €/h	x	
Chèque ou prélèvement impayé	34,00 €	40,80 €		x
GESTION DES CONTRATS (assurance habitation, entretien chaudière, ramonage...)				
Garantie des loyers impayés + protection juridique + détériorations immobilières + défense et recours (Contrat GALIAN)	2,50 % (GLI 2,10 % + frais de gestion 0,40 %)		x	
Lettre de rappel relance simple	0,00 €	0,00 €		x
Lettre de rappel recommandé	20,83 €	25,00 €		x
DIAGNOSTIC TECHNIQUE				
Suivi des diagnostics externalisés		compris dans le forfait de gestion courante	x	
Etablissement d'un ERP	20,00 €	24,00 €	x	
AUTRES PRESTATIONS				
Vacation horaire (représentation AG, prestations non prévue au barème, etc)	75,00 €/h	90,00 €/h	x	
Aide à la déclaration de revenus (établissement et envoi)	38,33 €	46,00 €	x	
Aide à la déclaration de revenus supplémentaire à partir du 2nd lot	20,83 €	25,00 €	x	
Aide à la déclaration de patrimoine (établissement et envoi)	38,33 €	46,00 €	x	
Clôture/Transfert dossier	125,00 €	150,00 €	x	
Frais de photocopies	0,50 €/page	0,60 €/page		A la charge du demandeur